

Résolution:

Accès à la formation pour les enfants et les jeunes exilé-e-s

La **Conférence fédérative Formation, éducation et recherche** est solidaire des gens d'Ukraine et soutient la décision du Conseil fédéral d'accueillir de manière non bureaucratique les personnes ayant fui l'Ukraine pour se réfugier en Suisse et de leur accorder une protection étendue. De tout temps, le SSP s'est positionné en faveur d'une politique d'accueil solidaire de toutes les personnes ayant dû fuir leur pays – indépendamment de leur origine, de leur religion, de la couleur de leur peau et de leur statut.

Dans le cadre de la campagne «éducation pour toutes et tous – maintenant!», le SSP s'engage avec l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES) et de Solidarité sans frontières (Sosf) depuis 2019 en faveur d'un meilleur accès à la formation pour toutes les personnes exilées qui se sont réfugiées en Suisse. Au début du mois de mars 2022, suite à l'éclatement de la guerre en Ukraine, nous avons adressé une lettre ouverte au Conseil fédéral, au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), à la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et aux départements cantonaux de l'instruction publique. Dans cette lettre ouverte, nous demandons l'accès immédiat à l'école et à la formation pour toutes et tous les enfants et tou-te-s les jeunes ayant fui leur pays.

La **Conférence fédérative Formation, éducation et recherche** souligne la nécessité de créer de bonnes conditions d'accès à la formation pour tous les enfants et jeunes exilés ayant fui leur pays. Concernant ceux qui font fui l'Ukraine, elle se rallie aux revendications de la lettre ouverte demandant l'élaboration de concepts, la prise de mesures appropriées et la mise à disposition de suffisamment de ressources:

- Les enfants exilés doivent être scolarisés aussi rapidement que possible dans le cadre de l'école ordinaire du lieu où ils résident et bénéficier du soutien nécessaire à cet effet. Pour l'apprentissage de la langue d'enseignement et la préparation à un passage aussi rapide que possible dans les classes ordinaires, il faut aussi, selon les besoins, mettre en place des classes d'accueil;
- Il faut permettre aux jeunes exilé-e-s ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire d'accéder aux cours de langue et aux offres de formation proposés actuellement par «l'Agenda Intégration Suisse», ainsi qu'aux offres passerelles et aux années de préparation à la formation professionnelle;
- Les écoles du degré secondaire post-obligatoire et les hautes écoles doivent permettre aux personnes exilées disposant d'une bonne capacité d'apprentissage et d'une formation préalable appropriée d'être admises sans obstacles bureaucratiques. Ces personnes doivent être soutenues dans l'apprentissage de la langue nationale et bénéficier d'un coaching pendant une phase transitoire;
- Les cantons et les hautes écoles pédagogiques doivent aussi veiller à assurer un soutien spécialisé. Les autorités scolaires, les directions d'école et les enseignant-e-s ont besoin de conseils, de formations continues et d'échanges professionnels sur des questions telles que la scolarisation, l'apprentissage de la langue du pays, la gestion du stress et des traumatismes liés

à la guerre, la thématization de la guerre dans les écoles, etc. Les services cantonaux spécialisés et les hautes écoles pédagogiques doivent rapidement mettre en place ce soutien;

- Les moyens financiers nécessaires à toutes ces mesures doivent être mis à disposition par les cantons et la Confédération. Le personnel enseignant a besoin de soutien dans les classes.

Commission fédérative Formation, éducation et recherche, les 1 et 2 avril 2022